

9e Année. N° 203 DLP 28-2-57 144436 21 Février 1957

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

4, place Gensoul - LYON
Téléphone : FRanklin 20-56

Bimensuel

Compte Chèques postaux Lyon 9430-12 — Régisseur Recettes Service Protection des Végétaux, 4, place Gensoul, Lyon (2e)

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région.

INFORMATION

TRAITEMENTS D'HIVER

En raison de l'avance prise par la végétation au cours des trois semaines écoulées, il y a lieu d'être prudent dans l'application des traitements d'hiver et d'arrêter ces traitements sur les abricotiers et pêchers dont le débourrement est déjà amorcé (bourgeon gonflé stade B), ces espèces fruitières étant sensibles aux brûlures.

Les oléoparathions et les oléomalathions peuvent cependant être appliqués plus près du départ de la végétation que les huiles d'anthracène, les huiles jaunes de pétrole et les colorants nitrés.

TRAITEMENTS DE PRINTEMPS

En revanche, les traitements suivants pourront être entrepris :

— **Monilia,** sur abricotier dès l'apparition du calice rouge sombre, sur pêcher dès apparition des parties roses de la fleur.

Nous rappelons l'importance primordiale que revêt toujours la destruction des pousses monilées et des fruits desséchés sur ou au pied des arbres avant le départ de la végétation (pêches, abricots, prunes, etc...).

— **Cloque, Corynéum :** Sur pêcher, le premier traitement contre le Monilia sera également efficace contre la cloque et le corynéum, à condition qu'il soit appliqué à l'aide d'un produit efficace contre ces trois maladies simultanément.

Ce traitement devra être étendu aux pruniers pour lutter contre la seule cloque.

PRODUITS A UTILISER

Contre **Monilia :**

Bouillie bordelaise à 2 %, avec un léger excès de chaux.
Oxyde cuivreux ou oxychlorure, ou oxysulfate ou sulfate basique, aux doses indiquées par le fabricant.
Le T. M. T. D. et le captane ont également donné de bons résultats l'an dernier.

Contre **Cloque :**

Chloronaphtol.
Produits cupriques ci-dessus.

Contre **Corynéum :**

Produits cupriques ci-dessus.

RECOMMANDATION AUX ABONNES

Une description écrite, si précise soit-elle, d'une maladie ou de dégâts d'un parasite, ne peut, en aucun cas, nous permettre de le déterminer et de conseiller utilement des moyens de lutte.

Lorsque vous constatez ces dégâts, n'hésitez pas à envoyer un échantillon complet du végétal atteint : feuilles, pousses, fleurs ou fruits, fragment de rameau de 20 cm. au moins. Section de 10 à 20 cm. de charpentière et fragment d'écorce du tronc.

A cette seule condition, nous pourrons vous répondre à coup sûr et vous conseiller utilement.

Produits qui seront mentionnés en 1957 par la Station d'Avertissements agricoles

A. — PRODUITS HOMOLOGUES

I. — PRODUITS INSECTICIDES

Anthonome du pommier :

H. C. H. et dérivés;
D. D. T.;
Lindane.

Anthonome du poirier :

D. D. T.;
Lindane.

Hoplocampe :

H. C. H. et dérivés;
Lindane;
Roténone (avec adjonction d'un alcool terpénique sulfoné);
Parathions.

Cécidomyie :

D. D. T.;
H. C. H. et dérivés;
Lindane.

Chenilles défoliatrices :

Arséniate de plomb (dans les limites d'utilisation fixées par la réglementation);
D. D. T.;

Carpocapse des pommes et des poires :

Arséniate de plomb + mouillant à 0 kg. 5 d'huile blanche d'été.
(Dans les limites d'utilisation fixées par la réglementation.)
Produits renfermant 50 % de D. D. T.;
Emulsions de D. D. T.;
Parathions.
(Pour ces trois produits, en dehors des limites précédentes dans jardins et prés-vergers.)

Tordeuse orientale du pêcher :

Parathions (pour protéger les pousses et les pêches);
S. P. C. (pour protéger les écussons de pépinières).
Produits contenant 50 % de D. D. T.;
Emulsions de D. T. T.
(Ces deux produits protègent pêches, poires et pommes.)

Mouche des cerises :

D. D. T.

Pucerons, Psylles, Tigres :

300 gr. d'extrait titré de nicotine + 30 gr. de carbonate de soude + mouillant;
Spécialités nicotinées;
Huiles blanches nicotinées;
Parathions;
H. C. H. émulsion (quand l'odeur ne risque pas de se communiquer à la récolte);
Lindane émulsion;
Quassia amara (puceron vert farineux du pêcher : utiliser 3 kgs de copeaux trempés durant 24 heures à 48 heures, pour 100 litres d'eau, ou des spécialités commerciales).

Lyda du pêcher :

D. D. T.;
Parathions.

Acariens des arbres fruitiers :

Parathions;
Diazinon;
E. P. N.;
Déméton méthyle.

Doryphore :

Arséniate de chaux et Arséniate d'alumine naissant;
Roténone;
D. D. T.;
Chlordane;
Lindane;
Dieldrine;
Camphènes chlorés.

Tenthrède de la rave :

H. C. H. et dérivés;
Lindane;
Chlordane;
Roténone;
Parathions;
Extrait titré de nicotine en solution à 300 gr.

Méligèthes et Altises du colza :

D. D. T.;
H. C. H. et dérivés;
Lindane;
Chlordane;
Parathion;
Roténone (poudres contenant au minimum 0,5 % de roténone).

Ceuthorrhynque du colza :

POUDRAGE :

Lindane (poudres contenant au minimum 2 % de matière active. A n'utiliser qu'en dehors de la floraison) ;
Toxaphène et polychlorocamphane (peuvent être utilisés pendant la pleine floraison, 500 gr. matière active à l'ha).

PULVERISATION :

Lindane (500 gr. de matière active à l'ha), à n'utiliser qu'en dehors de la floraison;
Parathions (500 gr. de matière active à l'ha) ;
Dieldrine (1.000 gr. de matière active à l'ha) ;
Toxaphène et polychlorocamphane (peuvent être utilisés pendant la pleine floraison. 4.500 gr. de matière active à l'ha).

Teigne de la betterave :

D. D. T. (par poudrages de préférence) ;
H. C. H. et dérivés (par poudrages de préférence) ;
Lindane (par poudrages de préférence) ;
Chlordane (par poudrages de préférence) ;
Parathions (par poudrages de préférence).

Teigne du poireau :

D. D. T.;
Roténone;
Parathions.

Tordeuses de la grappe :

PULVERISATION :

Arséniate de plomb;
D. D. T.;
Parathions (à ne pas mélanger à une bouillie bordelaise).

POUDRAGE :

D. D. T.;
Roténone;
Parathions.

II. — PRODUITS ANTICRYPTOGAMIQUES

Tavelures :

Bouillie bordelaise;
Bouillie sulfocalcique;
Oxychlorure de cuivre;
Sulfate basique de cuivre;
Soufres micronisés;
Certains oxydes cuivreux;
Captane;
Zinèbe.

Mildiou de la vigne :

Bouillie bordelaise;
Bouillie bourguignonne;
Sulfate basique de cuivre;
Oxychlorure de cuivre;
Oxydes cuivreux;
Acétate neutre de cuivre.

Mildiou de la pomme de terre :

Bouillie bordelaise;
Sulfate basique de cuivre;
Oxychlorure de cuivre;
Oxydes cuivreux.

Oïdium de la vigne :

Soufres en poudre;
Soufres mouillables (à ajouter à une bouillie bordelaise en raison de l'insuffisance de la tenue en suspension s'ils sont utilisés seuls) ;
Soufres micronisés;
Soufres dispersés;

Oïdium des arbres fruitiers :

Bouillie sulfocalcique;
Soufres micronisés;
Soufres dispersés.
Dinitrophényl crotonate.

B. — PRODUITS FAISANT L'OBJET D'UNE AUTORISATION PROVISOIRE DE VENTE

En complément à la liste des produits homologués, nous donnons ci-dessous, à titre d'information, les noms des produits antiparasitaires bénéficiant d'une autorisation provisoire de vente. Les essais en cours doivent préciser les conditions d'utilisation.

Mildiou de la vigne :

Captane;
Zinèbe;
Mélanges de zinèbe et de cuivre;

Mildiou de la pomme de terre :

Captane;
Zinèbe;
Mélanges de zinèbe et de cuivre;
Mélanges de zirame et de cuivre.

Doryphore :

Heptachlore.

Tavelures :

Zirame;
Thirame;
Dichloronaphtoquinone;
Thiocyano dinitrobenzène;
Oxyquinoléate de cuivre.

Carpocapse :

Diazinon;
Malathion;
Lindane (émulsion);
D. D. T.;
Méthoxychlor.

Tordeuses de la grappe :

Diazinon;
Malathion;
Diméthyltrichlorohydroxyéthylphosphonate.
Mélanges D. D. T. et de lindane.

Pucerons :

Endothion;
Malathion;
Diazinon;
Roténone (avec adjonction d'huile blanche ou d'un mouillant).

Acariens :

Endothion;
Malathion;
Aramite (à déconseiller sur poirier);
Chlorophényl trichloréthanol;
Chlorobenzylate;
Chloropropylate;
Parachlorophényl parachlorobenzène sulfonate;
Parachlorophényl parachlorobenzène sulfure;
Parachlorophényl benzène sulfonate;
Diphényl sulfone;
Trichlorophényl parachlorophénylsulfone.

(Pour ces cinq derniers produits essentiellement ovicides d'été.)

Le Contrôleur
chargé des Avertissements agricoles :

P. LATARD.

L'Inspecteur
de la Protection des végétaux :

A. PITHIOUD.

Le Gérant : G. GRISARD.

Imprimerie Nouvelle Lyonnaise, 3, rue Sainte-Catherine, Lyon

9ème Année N° 203 Bis 4 Mars 1957

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS
AGRICOLES RHONE-ALPES

TAVELURE DU POIRIER

L'année 1956 a été très favorable au développement de la Tavelure et dans de nombreux vergers la protection a été insuffisante.

Il s'est formé sur les rameaux de poirier des variétés sensibles, de petites pustules chancreuses; celles-ci vont éclater en libérant des spores (conidies) susceptibles de déclancher des contaminations précoces.

Dans tous les vergers de poiriers où les pustules sur rameaux sont nombreuses, il est par conséquent conseillé d'effectuer un traitement sur les arbres ayant atteint le stade C 3 c'est à dire lorsque le bourgeon éclaté prend un aspect ébouriffé.

On utilisera pour ce traitement :

- une bouillie bordelaise à 1% de sulfate de cuivre
- ou un oxychlorure de cuivre) aux doses indiquées
- ou un sulfate basique de cuivre) par les fabricants.
- ou certains oxydes cuivreux)

Le Contrôleur
Chargé des Avertissements Agricoles

P.LATARD

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux

A.PITHIOUD